

BIEN VIVRE A TROUY N°87



4ème trimestre 2020

Remerciements aux couturières



EDITO DU MAIRE



Depuis six mois, nous subissons une pandémie que personne n'avait vu venir. Nous avons dû intégralement repenser la forme, l'organisation et le contenu de l'activité communale.
Notre priorité : faire au mieux et faire tout notre possible pour vous servir.

Le Centre de Loisirs a accueilli en moyenne 50 enfants par semaine, cet été. Toutes les inscriptions ont été honorées. Les 4 écoles ont ouvert leurs portes pour les 350 enfants truciens dans les conditions imposées par le protocole sanitaire.

Nous avons aidé administrativement et financièrement nos associations. Nous avons lancé les travaux de voirie sur le quartier des Talleries. Notre économie doit vivre.

Le dévouement des personnels de santé et le travail de nos commerçants, de nos artisans, de nos entreprises, de nos services, de nos couturières..., suscitent un immense respect. Soutenons-les, inspirons-nous de leur engagement.

Ces temps d'exception appellent au stoïcisme et à la frugalité. Ils révèlent ou réveillent l'héroïsme des anonymes. Ils nous hissent malgré nous au-dessus du mesquin. L'heure du bilan et des appréciations viendra mais, en attendant, le civisme est la seule ligne de conduite.

Respectez les gestes barrières, mettez vos masques dans les endroits clos, évitez les regroupements familiaux, prenez soin de vos proches, notamment de vos aînés et tous ensemble, nous sortirons de cette pandémie.

Je vous souhaite courage et optimisme car la vie continue !

Franck BRETEAU

SOMMAIRE

Page 2 : Edito
Page 3 : Recensement Population 2021
Page 4 : Habitat
Page 5 : Travaux voirie
Pages 6 et 7 : Nouveau à Trouy
Pages 8 à 11 : Informations
Pages 12 à 13 : Sécurité
Page 14 : Environnement
Page 15 : C.C.A.S.
Pages 16 à 20 : Manifestations
Page 21 : Activités permanentes
Page 22 : Contacts
Page 23 : Tribune libre

Journal trimestriel réalisé par le Comité de rédaction

Impression et mise en page réalisées par le service communication

Distribution effectuée par les élus.

RECrutement de 8 agents recenseurs

La commune de Trouy est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les cinq ans, sous l'égide de l'INSEE. Pour la campagne de 2021, la commune recherche 8 agents recenseurs.

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procéderont à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, **du 21 janvier au 20 février 2021.**

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation **avant le 20 octobre 2020** à l'adresse suivante :

Mairie de Trouy - A l'attention de Mme Moreau - Place du 8 mai 1945 - 18570 Trouy

Un entretien sera organisé début novembre en vue de la sélection des candidats.

Missions

- Suivre obligatoirement les formations assurées par l'INSEE début janvier.
- Déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis.
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine.
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Profil recherché

- Ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais.
- Neutralité, discrétion et confidentialité (respect du secret des informations récoltées).
- Capacité à dialoguer pour convaincre les habitants.
- Bonne connaissance du territoire de la commune.
- Permis B et véhicule personnel exigés.
- Téléphone portable exigé.

Période de travail

- De début janvier à fin février.
- Réalisation d'une tournée de reconnaissance.
- Être disponible du début à la fin de la collecte.
- Disponibilité quotidienne en journée et en soirée, y compris les mercredis et samedis.
- Pas de congés pendant toute la durée de la collecte.

Profil recherché

- Contrat à durée déterminée en tant que vacataire.
- Rémunération en fonction du nombre d'imprimés collectés.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Nadine Moreau, coordonnatrice du recensement de la population par mail nadine.moreau@ville-trouy.fr



LE NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL

**« LE CHAMP DE LA PATURE »
RUE DE LA PATURE A TROUY BOURG**

EN BONNE VOIE



Dans le Bien Vivre N° 82 du 3ème trimestre 2019, la ville lançait la commercialisation de 7 parcelles viabilisées du lotissement «Le champ de la pâture » - lots n° 1 à 7 de 348 m² à 447 m².

Pour rappel, ce lotissement se compose de 14 constructions individuelles dont 1 parcelle qui accueillera 7 habitations individuelles à visée locative, gérées par France Loire (lots 8 à 14) et destinées aux seniors et / ou aux personnes à mobilité réduite.

Tous les réseaux et VRD sont compris : eaux usées, eau potable, eaux pluviales, gaz, téléphone, espaces communs et voirie.

Fin 2019 et afin d'optimiser les réservations, la ville a décidé de confier à Messieurs Alain MOREAU, représentant l'agence « Mon terrain idéal » et David GAULTIER, représentant l'agence « Transaxia » de Trouy, la vente des lots n°1 et 7 en leur laissant la possibilité de présenter des acquéreurs pour les autres lots.

Ainsi et malgré la crise sanitaire qui, inévitablement, a freiné l'avancement de ce projet, notamment pendant le confinement, à ce jour, 2 lots restent à vendre.

Plusieurs permis de construire sont en cours, dont deux déjà accordés.

Ainsi, les premières constructions devraient sortir de terre avant la fin de l'année 2020.

Si vous êtes intéressé, pour les lots restant disponibles, merci de contacter Monsieur Alain MOREAU.



TERRAIN A VENDRE
Votre conseiller local, Alain MOREAU
06 83 52 83 16
Retrouvez toutes nos offres de terrains sur notre site :
monterrainideal.com

TRAVAUX DE VOIRIE

Depuis plusieurs années, la ville inscrit dans ses programmes d'investissement la réhabilitation de voirie et de réseaux.



Ainsi, certaines voies anciennes ont été rénovées, voire complètement refaites telles l'avenue du Cabaret, les rues du Château Gaillard et du Mai au Bourg et une partie des Talleries au Nord.

Néanmoins, certaines rues, de plus de 45 ans, restent à réhabiliter tant pour des raisons de sécurité que de cadre de vie et d'accessibilité. Les habitants en sont demandeurs notamment dans les quartiers les plus anciens.

Ces travaux de voirie étant lourds et onéreux, la collectivité a défini un programme pluriannuel pour réhabiliter les rues les plus abîmées et les plus anciennes et ce, en parfaite compatibilité avec l'état des réseaux ainsi que les espaces verts.

Au niveau budgétaire, une autorisation de programme de travaux (AP/CP n° 01-2019 du 19/11/2019) prévoit la réhabilitation de la voirie à Trouy s'agissant des rues, impasses et quartiers les plus anciens de Trouy tant au Nord qu'au Bourg.

En effet, la volonté de la ville est de poursuivre et d'achever ces réhabilitations constituant des travaux lourds de voirie notamment pour les rues et impasses suivantes :

- **au Nord** : Rivelaine, Pertuisane, Saunière, Espingole, Fanal, les espaces verts des Talleries,
- **au Bourg** : Boris Vian, Grandfond, Iris et Pervenches.

Ces voies présentent des problèmes structurels, des affaissements, du faïençage, des fissures, et nécessitent une reprise en profondeur.

Les couches de roulement sont très usées, présentent des fissures transversales et longitudinales et ne remplissent plus leur rôle de protection contre les infiltrations d'eau. Certains réseaux ou tampons sont en très mauvais état et doivent être réparés (eaux pluviales, eaux usées, regards orange, ...).

De plus, cet état a empiré avec les épisodes de sécheresse 2018-2019.

Les premiers travaux ont été lancés fin août 2020 sur la rue de la Pertuisane, l'impasse de la Pertuisane, la rue de la Rivelaine, la rue de la Saunière et la rue de l'Espingole.

Les travaux de réfection des trottoirs et des voiries vont durer 10 semaines pour un montant de 245 266,43 € H.T., dont 35 % subventionnés par l'Etat.



SARL ROMAIN AUTOMOBILE



“Titulaire d'un CAP et d'un BEP de mécanique en maintenance des véhicules, j'ai, durant mes 12 années passées chez Ford, approfondi mon cursus en devenant technicien, Master puis Senior, ce qui m'a valu de devenir réceptionnaire du garage Ford de Romorantin.

En 2018, alors que je souhaitais enfin me rapprocher de ma femme et mes 2 fils, j'ai eu l'opportunité de rencontrer Laurent Brâdu, qui cherchait quelqu'un prêt à reprendre son garage lors de son départ en retraite. Embauché comme technicien pendant 1 an et demi, j'ai pris sa succession en juin 2020 lorsque j'ai ouvert la SARL Romain Automobile, spécialisée dans la mécanique, la carrosserie et le vitrage toutes marques, ainsi que la vente de véhicules neufs et d'occasion.

Mais les locaux, situés à La Chapelle St Ursin n'étaient pas adaptés. J'ai donc emménagé début septembre dans l'ancien Garage Alexandre, au 202 avenue de St Amand à Trouy, où vous pourrez me retrouver du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Ne soyez pas étonnés si vous entendez des voix d'enfants dans les locaux : il s'agit d'un projet avant tout familial, et mes garçons élisent domicile dans mes locaux le soir après l'école !

Engagé dans une démarche responsable et écologique, je suis sans cesse - à mon échelle - à la recherche des produits les moins toxiques possibles pour la planète. Favorisant le local, j'ai choisi de travailler avec des partenaires proches de Bourges, ou ayant une antenne à Bourges, gardant ainsi un lien humain fondamental. Trésorier d'une association de quartier, je mets une partie de mes locaux à la disposition de producteurs (maraîcher, poissonnier, viticulteur, crémier,...), qui gagnent ainsi à faire connaître leurs produits en fournissant nos adhérents et mes clients.

Une secrétaire chevronnée et un apprenti en CAP devraient rejoindre l'aventure dans les semaines à venir”.

**SARL ROMAIN AUTOMOBILE
202 AVENUE DE SAINT-AMAND
18570 TROUY
02 48 26 56 56**

SALON DE COIFFURE

Depuis le 3 septembre 2020, Trouy compte un nouveau commerce, Nouvel’Hair, situé 4 avenue du Cabaret au Bourg.

A la tête de ce nouveau salon de coiffure, Angel, originaire d’Epineuil-le-Fleuriel, a fait ses études à Moulins. Trucidienne depuis janvier 2015, Angel a trois enfants. Coiffeuse depuis 20 ans, dont plus de 5 ans à domicile, ses fidèles clients, venant de tout le département, l’ont suivie.

Elle n’utilise que des produits naturels à 99 % et français. En raison de la crise sanitaire, Angel n’a pas pu effectuer sa formation en tant que « barbier », reportée en 2021.

Le salon est ouvert du mardi au samedi, sur rendez-vous de préférence. Elle ouvre également un lundi par mois (journée non fixe). Angel s’adapte à la demande !

Vous pouvez la joindre par SMS ou par téléphone au 06 89 29 01 83. Laissez un message, elle vous rappellera.

N’oubliez pas votre masque !



ENTREPRISE GRANULATS

SOMAC GRANULATS

Vente Pros & Particuliers

Conditionnement vrac ou big bag

LIVRAISON **24** HEURES

GEOTEXTILE

CIMENT

GRAVIER PLAT

PAILLETES D'ARDOISE

SABLES

GRAVIER COULEUR

GRAVIER

POUZZOLANE

GRAVIER QUARTZ

PIERRES CONCASSÉES

TERRE VÉGÉTALE

DU LUNDI AU VENDREDI : 7H30 - 12H00 | 13h30 - 18H00
SAMEDI : 8H00 - 12H00

RUE LAMARTINE
18390 ST GERMAIN DU PUY
02 48 69 10 10

480, ROUTE DE PLAIMPIED
18570 TROUY BOURG
02 48 60 89 25

3, ROUTE DE COILLARD
18110 SAINT GEORGES SUR MOULON
02 48 64 40 90

BOURGES

PARIS

LEVET

BOURGES

Rte. de la Charité

Conforama

Station d'épuration

Bois

Emul

Ouverture prévue fin octobre 2020

Route de Plaimpied
18570 TROUY

Tél : 02 48 60 89 25

ACCUEIL DU PUBLIC

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures de précaution sont toujours nécessaires.

C'est pourquoi, **l'accueil sur rendez-vous** dans les services recevant du public (mairie de Trouy Bourg, mairie annexe de Trouy Nord, C.C.A.S., Centre de Loisirs) **reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.**

Ainsi, par précaution, les locaux restent fermés à clés.

Tout administré doit donc prendre rendez-vous au préalable de sa visite, quel qu'en soit l'objet.

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone ou par mail aux coordonnées suivantes :

Mairie de Trouy Bourg et mairie annexe de Trouy Nord :

☎ : 02-48-64-78-18

✉ : mairie@ville-trouy.fr

C.C.A.S. :

☎ : 02-48-64-78-78

✉ : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

CDL :

☎ : 02-48-64-73-58

✉ : enfance@ville-trouy.fr

Lors de votre visite, les mesures suivantes seront à suivre :

- ➡ Prévoir votre masque, son port étant **obligatoire**,
- ➡ Utiliser le gel hydroalcoolique mis à votre disposition,
- ➡ Respecter l'ensemble des signalétiques en place (entrée et sortie distinctes) ainsi que la capacité d'accueil limitée à 1 personne à la fois (ou 2 personnes au maximum venues ensemble),
- ➡ Patienter à la porte en attendant qu'un agent vienne vous ouvrir.

Nous remercions chacun pour son civisme et sa compréhension.



DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE POUR 2020



Régulièrement, la sécheresse a des impacts et d'éventuelles conséquences sur les propriétés bâties.

En effet, il est fréquent de constater l'apparition de fissures ou de majorations de fissures existantes.

La commune a été reconnue en 2018 et en 2019 en état de catastrophe naturelle.

Quelques citoyens ont attiré notre attention sur la sécheresse de 2020.

Si vous pensez être concernés, merci de vous faire connaître en mairie avant le 31 DECEMBRE 2020, pour que nous puissions engager une demande de catastrophe naturelle pour l'année 2020.

Date butoir de dépôt : 31 décembre 2020

MODIFICATION DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Les prochains conseils municipaux auront lieu les vendredi 20 novembre et vendredi 11 décembre à 18h30 à l'Espace Jean-Marie Truchot.

COUPDEPOUCEVELO.FR **une aide de 50 euros pour la réparation et la reprise en main de votre vélo**



Vous avez décidé de ressortir votre vieux vélo du garage pour aller travailler, faire vos courses ou bien faire de l'exercice ? Pour vous aider à le remettre en marche et à reprendre confiance en vous, le site coupdepoucevelo.fr vous met en lien avec des réparateurs agréés et vous propose une aide financière de 50 € pour sa réparation ainsi que des conseils pour votre remise en selle.

Cette mesure fait partie du programme *Coup de Pouce Vélo* lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, en partenariat avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), afin d'encourager l'usage du vélo comme moyen de transport.

Comment ça marche ?

La réparation

Vous cliquez sur « *Je suis un particulier* » puis « *Je souhaite faire réparer mon vélo* » sur la page d'accueil du site coupdepoucevelo.fr.

Vous contactez le réparateur choisi sur la carte interactive des professionnels agréés (réparateurs ou ateliers d'auto-réparation) par mail ou par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous, en indiquant vos nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone.

Un code SMS vous sera envoyé pour valider l'opération.

Vous pouvez ensuite vous rendre chez le réparateur avec votre téléphone portable ainsi qu'un justificatif d'identité.

Une prime pouvant aller jusqu'à 50 € par vélo sera directement appliquée sur votre facture pour toutes les prestations qui concernent la remise en état de votre vélo (changement de pneus, remise en état des freins, changement du câble de dérailleur...).

Les pièces et la main d'œuvre sont prises en charge, mais pas les accessoires de sécurité (antivol, gilet réfléchissant, casque, lampes amovibles...).

Vous ne payez que le reste à charge.

La remise en selle

Une séance d'une heure trente à deux heures dispensée par un moniteur agréé est prise en charge par le programme si vous avez besoin d'un accompagnement à l'usage de votre vélo : prise en main, circulation en ville, choix d'un antivol adapté, notions d'autoréparation...

La procédure est identique : il vous suffit de cliquer sur « *Je suis un particulier* » puis « *Je souhaite me remettre en selle* » sur la page d'accueil du site.

AIDE À LA LICENCE SPORTIVE

Afin d'encourager et de permettre la pratique sportive, le Département du Cher renouvelle son dispositif d'aide à la licence sportive pour la saison 2020/2021.

Ce soutien financier s'adresse à tous les jeunes, jusqu'à 16 ans inclus, domiciliés et licenciés dans un club sportif du département (affilié à une fédération).

Le montant de l'aide est variable et peut atteindre 60 euros, en fonction des revenus des parents et plafonnée au prix de la licence fédérale. Elle est valable pour une personne, pour la saison.

**AIDE
À LA LICENCE
SPORTIVE**
2020/2021



SALON "ATOUT'IFS COIFFURE"

Contrairement aux rumeurs colportées dans la commune, nous vous informons que le salon "ATOUT'IFS" de Mme Vieira ne fermera pas.

DÉMARCHAGE COMMERCIAL ABUSIF ET ARNAQUE : RESTEZ VIGILANT !



Démarchage à domicile, mail frauduleux, coup de fil douteux, ... plusieurs démarchages non officiels, abusifs ou frauduleux nous ont été signalés.

Nous avons notamment eu connaissance d'un démarchage frauduleux concernant la **vente de masques et de gel**. Il est rappelé que les entreprises ou organismes, démarchant dans la commune, ont l'obligation de demander une autorisation à la mairie. Afin de garantir un démarchage non abusif, les professionnels se présentant à domicile doivent justifier de leur identité et être en mesure de présenter une carte professionnelle.

Par ailleurs, vous avez pu entendre parler, par voie de presse écrite, radio, télé, du dispositif d'isolation à 1€ des logements par l'Etat. **RAPPEL** : personne ne peut demander le paiement par téléphone. **Ne jamais donner vos numéros de compte ou de carte bancaire**. Les personnes habilitées doivent démarcher directement les administrés. En cas de doute, **n'hésitez pas à appeler les services de police afin de solliciter une intervention**.

Et souvenez-vous toujours de :

Ne pas faire entrer à votre domicile n'importe qui et n'importe comment (si vous n'êtes pas intéressé par ce qui vous est proposé, sachez et osez dire non).

Vérifier l'identité du démarcheur : la première règle à suivre est de vérifier l'identité de la personne qui souhaite entrer chez vous. Avant d'ouvrir la porte, il est conseillé de téléphoner à l'entreprise ou à la collectivité représentée pour savoir si effectivement ils organisent des démarchages à domicile.

Être accompagné : dans la mesure du possible, ne faites pas entrer à votre domicile une personne inconnue qui se présente comme un commercial d'une entreprise ou d'un organisme quelconque si vous êtes seul chez vous. Demandez-lui, si vous êtes intéressé par les produits qu'il propose, de revenir quand vous aurez vous-même la possibilité de vous faire accompagner.

Exiger un contrat de vente : si vous concluez une vente avec un démarcheur à domicile, vous devez exiger qu'il vous remette au préalable, et, dans tous les cas, obligatoirement après la vente, un contrat indiquant de manière compréhensible et lisible un ensemble d'éléments : les caractéristiques essentielles du bien ou du service ; le prix du bien ou du service ; la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service ; les informations relatives à l'identité du professionnel et à ses activités ; les garanties légales ; les conditions d'exécution du contrat ; le prix et les modalités de paiement ; les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation du client, avec le bordereau de rétractation.

Dans tous les cas, et pour tout acte commercial, il est recommandé de prendre le temps de se renseigner avant de s'engager.

En matière de démarchage à domicile, vous avez la possibilité de faire jouer votre droit de rétractation (sauf pour certains contrats définis par la loi). Vous avez en effet 14 jours pour renoncer à votre contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, LES BONS REFEXES

En cas de cambriolage :

- * Prévenez immédiatement le commissariat de police au 02 48 23 77 17 ou 17
- * Ne touchez à aucun objet, porte fenêtre, ...
- * Interdisez l'accès des lieux.

Faire opposition carte bancaire 0 892 705 705 ou sur chéquier 0 892 68 32 08.

Déposer plainte au commissariat de police en vous munissant d'une pièce d'identité ou déposer une pré-plainte sur internet www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr.

Déclarer le vol à votre assureur par lettre recommandée dans les 2 jours ouvrés avec la liste des objets volés.





LA PAROLE AUX TRUCIDIENS

Mme Leduc, trucidienne, se propose de recenser les personnes se chauffant au fuel qui seraient intéressées par un groupement de commandes et livraisons, l'objectif étant d'obtenir des prix attractifs.

Vous pouvez la contacter au 06 03 41 23 80 pour la commande de cet automne.

La mairie sert uniquement de relais d'information et ne détient aucune responsabilité dans ces échanges.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est organisée pour le projet d'augmentation de la capacité de production de la société ASB AEROSPATIALE BATTERIES, située sur le territoire de la commune de Bourges, du lundi 19 octobre, à partir de 9h, au jeudi 19 novembre 2020, jusqu'à 16h30.

Une permanence du commissaire enquêteur, Monsieur Bernard Menuhier, aura lieu à la mairie annexe de Trouy le **MERCREDI 4 NOVEMBRE DE 14H À 17H.**



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il est consultable à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et est téléchargeable sur le site [www.villedetrouy.fr/conseil municipal](http://www.villedetrouy.fr/conseil_municipal).

Heure d'hiver
Dimanche à 03h00
Il sera 02h00
zzz Une heure de sommeil en plus

PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Le passage à l'heure d'hiver aura lieu dans la nuit du samedi 24 octobre au dimanche 25 octobre 2020. **N'oubliez pas de reculer vos pendules d'une heure** (à 3h, il sera 2h).

campus connecté

1. Trouvez une formation à distance
2. Inscrivez-vous dans l'université de votre choix ou au CNED
3. Étudiez sur le campus connecté de Bourges

Les +
Des salles de cours connectées
Un accompagnement personnalisé dans vos études

ÉTUDIEZ À DISTANCE PRÈS DE CHEZ VOUS

EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDEO PROTECTION SUR TROUY

Par l'installation de 6 CAMERAS au Nord (SITE DU GROUPE SCOLAIRE) et de 14 CAMERAS au Bourg (SITE DES STRUCTURES SPORTIVES ET DE LOISIRS)

Par le renouvellement des caméras existantes pour de meilleures performances techniques

Le dispositif de vidéoprotection de la ville de Trouy compte désormais 25 caméras.

Pour rappel, en 2017, la 1^{ère} campagne d'achat et d'installation de caméras vidéoprotection faisait suite à l'attaque à main armée survenue en août 2016 de la pharmacie de Trouy Bourg. Cette 1^{ère} campagne était motivée par la protection des bâtiments et installations publics et leurs abords et la protection des abords immédiats des commerces dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.

Cinq caméras installées et renouvelées :

1. Pharmacie-mairie
2. Service technique
3. Esthéticienne – DAB porte d'accès
4. Boulangerie – DAB façade
5. Commerces : bureau de poste, épicerie, charcutier-traiteur

Ainsi, en cas d'évènements mineurs ou majeurs sur Trouy Bourg, la collectivité a la possibilité de procéder à une recherche d'explications et d'indices pour comprendre les faits et/ou tenter d'identifier les auteurs de sinistres, dégradations, vandalismes, ... Selon la gravité de l'évènement, le maire au titre de ses pouvoirs de police ou/et les services de la police peuvent intervenir. Ces caméras ont permis de résoudre des délits commis le plus souvent les week-ends et la nuit.

Satisfaite de cette première expérience, la municipalité a donc étudié sur plusieurs sites des sécurisations renforcées par l'installation de caméras vidéoprotection. Ce projet est très bien accueilli par les habitants. La volonté de la ville est de poursuivre l'installation de caméras de vidéoprotection, aux abords des écoles et des lieux publics afin de renforcer la sécurité et la tranquillité publiques, en raison notamment de la recrudescence d'actes d'incivilités, de vandalismes et de délinquance sur certains sites tels :

- le groupe scolaire de Trouy Nord (écoles élémentaire et maternelle) : attroupements réguliers, dégradations et vandalismes sur les bâtiments,
- l'EJMT, la salle multisports, le château Rozé, les salles communales, les équipements sportifs : attroupements réguliers, dégradations et vandalismes sur les bâtiments et les infrastructures (dont mobiliers urbains et de signalisations routières) se trouvant à proximité.

La ville a consulté la société AES sise à TORTERON (18) et a retenu le projet d'installation suivant :

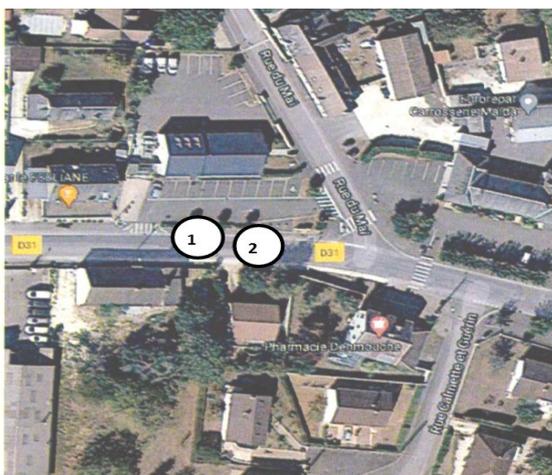
- 6 caméras sur le site du groupe scolaire à Trouy Nord,
- 14 caméras sur la zone de l'EJMT et des structures sportives à Trouy Bourg.

L'acquisition et l'installation de l'ensemble des équipements de vidéo et de visionnage s'élèvent à **39 131.29 € HT** (y compris les raccordements électriques).

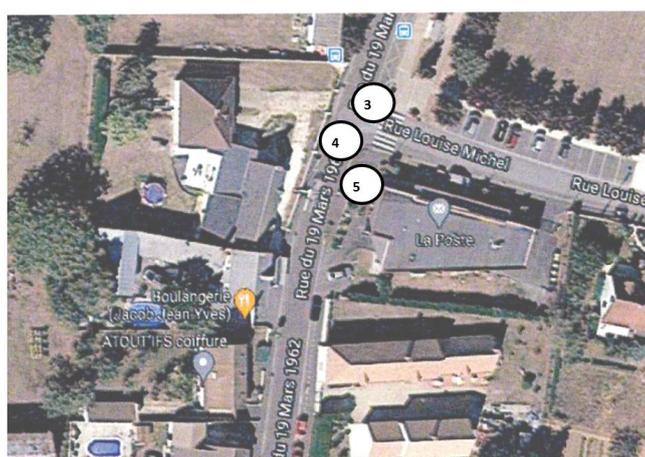
La communauté d'agglomération Bourges Plus finance le projet à hauteur de 49 % dans le cadre des fonds de concours, soit un montant de **19 174.33 €.**

La ville a lancé les commandes en juin dernier. Les caméras ont été installées fin juillet 2020.

Elles sont totalement opérationnelles depuis fin août 2020.

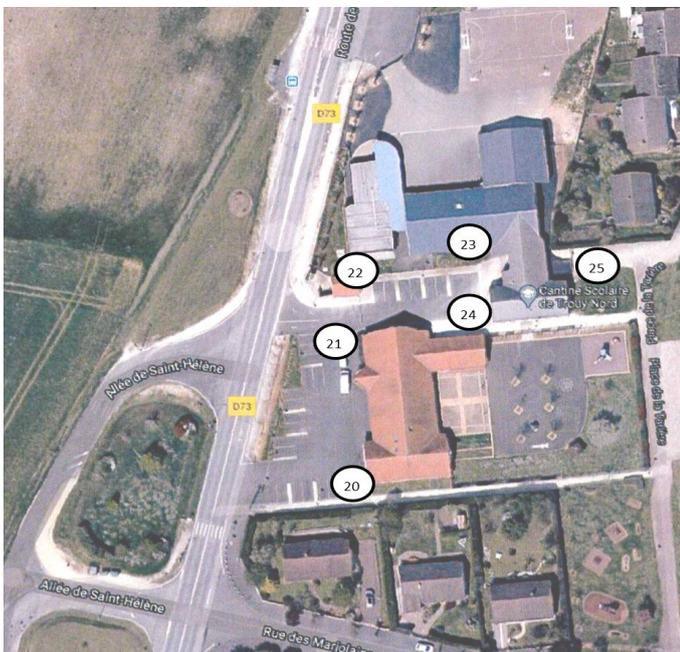


Mairie et service technique



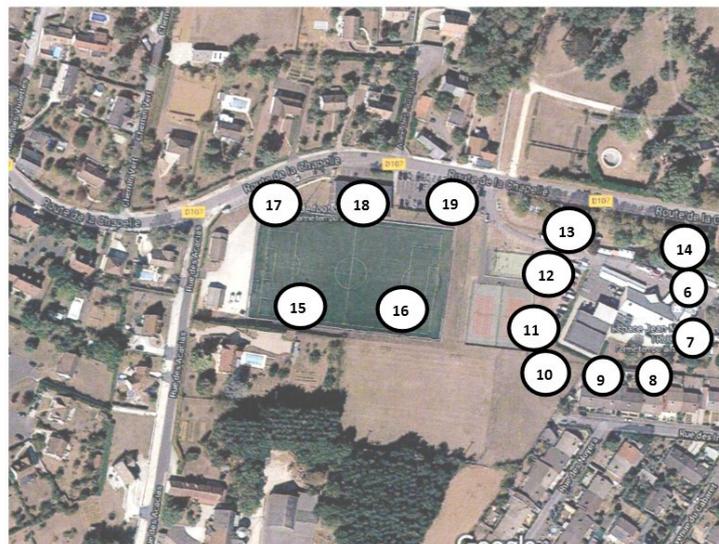
Commerces

SITES D'IMPLANTATION DES 25 CAMERAS DE VIDEOPROTECTION			
IMPLANTATION	N° CAMERAS	RUES	
BOURG	MAIRIE - SERVICE TECHNIQUE	1	Avenue des Anciens Combattants face à la mairie
		2	
	COMMERCES	3	Rue Louise Michel
		4	Angle rue du 19 mars 1962
		5	Rue du 19 mars 1962
	ZONE EJMT ET STRUCTURES SPORTIVES	6	Parking EJMT
		7	Avenue du Cabaret
		8	Derrière EJMT
		9	Sortie secours EJMT
		10	Derrière EJMT
		11	Tennis + city stade
		12	
		13	Entrée salle de sport
		14	Entrée cuisine + salle
		15	Tennis+ city stade
		16	Rue des Acacias
		17	
		18	Stade
		19	Route de La Chapelle
NORD	ECOLES DU NORD (élémentaire et maternelle)	20	Route de Châteauneuf
		21	
		22	Parking écoles
		23	Route de Châteauneuf
		24	
		25	Place de la Tarière



Ecoles du Nord

EJMT et structures sportives



DECHETS PAPIERS

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les déchets papiers sont collectés avec les déchets d’emballage dans le bac à couvercle jaune.
Les colonnes d’apport volontaires papiers ont été retirées depuis le 7 septembre par notre prestataire de collecte.



**DECHETS VERTS
sous conditions**

Renseignements au 02.48.64.78.18

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves ou les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation, handicap temporaire) ou les personnes handicapées et inscrites en Mairie.

Ils présentent les avantages suivants :
Sacs très résistants, déchets entreposés à l’air libre, pas d’odeur, manipulation facile, sacs réutilisables, économie financière.

Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) mis en sacs non fermés.

La quantité ne doit pas dépasser 1m3.

Ce service est entièrement à la charge de la municipalité et gratuit pour les bénéficiaires.

Pour des raisons sanitaires, écologiques et économiques, la ville a décidé d’offrir 2 sacs par foyer inscrit et bénéficiant de ce service. Ils seront distribués par les élus avant la collecte de novembre.

DATES DE RAMASSAGE

NOVEMBRE

Lundi 16 au NORD
Jeudi 19 au BOURG



HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			10h-12h

NOEL 2020

En raison de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 et des incertitudes pour les mois à venir, soucieux de garantir la sécurité de chacun, la municipalité a jugé préférable d'annuler le repas des aînés 2020 organisé par le C.C.A.S.

Nous comptons sur votre compréhension et vous proposons, si vous le souhaitez, de remplacer ce repas par un colis de Noël.

Les personnes âgées de 67 ans et plus ont reçu un coupon réponse à retourner au C.C.A.S. avant le 2 octobre afin de demander le colis.

Si vous n'avez pas reçu ce coupon, nous nous en excusons et vous invitons à contacter Mme Corinne GATIMEL au 02.48.64.78.78.



La **DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL** aura lieu le :

MERCREDI 9 DECEMBRE de 15h à 17h

- au Centre de Loisirs pour les habitants de Trouy Bourg

- au Centre Culturel (à côté des écoles) pour les habitants de Trouy Nord

Le port du masque pour venir retirer votre colis est obligatoire.

COLLECTE ALIMENTAIRE



En cette période de crise sanitaire et économique, la solidarité envers les plus démunis prend une dimension toute particulière et est plus que jamais indispensable.

Aussi, en accord avec la Banque Alimentaire du Cher, le C.C.A.S. a décidé de renouveler l'organisation d'une collecte de denrées alimentaires "non périssables" et de produits de 1^{ère} nécessité.

Cette collecte aura lieu le **samedi 28 novembre 2020 à l'Espace Abbé Pierre de 9h à 12h et 14h à 17h.**

La totalité des produits collectés sera redistribuée, tout au long de l'année, à des familles truciennes en difficulté.

L'ensemble des membres du C.C.A.S. remercie par avance tous les généreux donateurs qui, par leur geste même modeste, contribueront à améliorer les colis distribués aux familles.

BONS CADEAUX

Comme chaque année, le C.C.A.S. offre des bons cadeaux d'une valeur de 25 € :

- aux enfants placés dans des familles d'accueil truciennes (l'attribution est automatique),

- aux personnes avec handicap (**âgées de moins de 67 ans**, reconnues handicapées catégorie C ou 80 % d'invalidité) qui auront effectué leur demande auprès de Mme Corinne GATIMEL (02.48.64.78.78) **avant le 30 novembre prochain.**



NOUVELLE ASSOCIATION



TNAPE, nouvelle association des parents d'élèves de Trouy Nord, vient d'être créée par trois mamans (Aurore, Elodie, Virginie). Les différentes animations vont permettre de récolter des fonds en vue du financement de projets pédagogiques des écoles du Nord.

Elle a mis en place les actions suivantes :

- **L'appel aux dons de livres** (encyclopédies, guides de voyage, romans, pour enfants, ...), de CD, de DVD, de jeux vidéo.

- Un **partenariat avec A-qui-S** (leader des étiquettes pour enfants) qui permet de faire connaître ses produits, reconnus grâce à leur qualité et leur utilité dans le marquage des fournitures personnelles. L'association va percevoir 15 % du montant de vos achats. Vous bénéficiez, grâce à ce partenariat, de 5 % de réduction pour 1 à 2 produits commandés, de 10 % pour 3 à 5 produits et 15 % pour 6 produits et plus grâce au **code TRO2322**.



- Un programme de **recyclage des emballages cosmétiques** (rouge à lèvres, gloss, mascara, fard à paupières, eyeliner, les pots, les sticks et sprays en plastique, les emballages plastiques souple, tubes en plastique, lingettes cosmétiques ou éco-recharges).

Les déchets suivants ne sont pas acceptés dans le programme: les bouteilles en plastique rigide (gel douche, shampoing, crème pour le corps), les flacons et pots en verre (fond de teint, crème, parfum, vernis à ongle), les aérosols en aluminium (laque, mousse, déodorant), les déodorants à bille, les lingettes nettoyantes, tout autre type d'emballage en plastique souple, les

emballages en carton. Tous ces emballages seront envoyés à TerraCycle qui s'engage à les recycler. Chaque emballage collecté permettra à l'association de gagner des points convertibles en dons.

- Un programme de **recyclage des jouets Hasbro** cassés ou usés (liste complète des produits sur shop.hasbro.com/fr.fr). **Les jeux suivants ne sont pas acceptés** : les jeux et jouets électroniques, les produits de puériculture, les véhicules pour enfants (vélos, tricycles, ...), les jeux et jouets d'autres marques.



Afin de fixer une date et une heure de rendez-vous à l'école élémentaire du Nord pour déposer vos articles, vous pouvez les contacter de préférence par mail ecoletrouynord@gmail.com ou par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, au 06 47 91 98 91 ou 07 61 12 17 59.

ATELIERS SENIORS

ATTENTION : en raison de la crise sanitaire, ce programme est susceptible d'être modifié ou supprimé. Merci de noter que le port du masque sera obligatoire, en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.

Jeux de société et tricot :

Attention changement de lieu : Centre de Loisirs au Bourg de 14h30 à 18h (apportez vos jeux) :
5 et 19 octobre -2, 16 et 30 novembre— 7 décembre

Marche ou balade : (avec ou sans bâtons) Bois du château Rozé, rendez-vous le 12 octobre à 14h30, parking du stade

Renseignements au 02 48 64 78 78 (Mme Corinne Gatimel).

GRATUIT



ATELIER YOGA

AU CENTRE DE LOISIRS
ALLÉE DES ANÉMONES TROUY BOURG

TOUS LES JEUDIS DE 14H30 À 15H30
DU 07 JANVIER AU 18 FÉVRIER

INSCRIPTION GRATUITE

Atelier Yoga, spécial seniors :

Améliorer votre équilibre et renforcer le tonus musculaire avec la pratique du yoga.

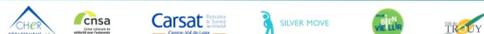
Le Yoga permet de réduire les risques de chute.

Pour les personnes âgées, cela se traduit par une plus grande indépendance et un maintien de l'autonomie.

Nous vous proposons 7 séances à partir du jeudi 7 janvier puis les 14, 21, 28 janvier, 4, 11 et 18 février.

Inscriptions obligatoires au 02 48 64 78 78 Mme Corinne Gatimel (places limitées).

Retrouvez toutes nos activités à partir de Google ou Facebook
«les seniors à Trouy»



COLLECTE DE PILES

La municipalité a décidé de renouveler l'opération 1 pile = 1 don.

Pour chaque tonne de piles récupérées, 250 € sont reversés au profit de l'AFM-Téléthon pour la recherche médicale.

Les tonnes collectées sont recyclées et servent à la fabrication de nouvelles piles, batteries et objets usuels en métal.

Cette opération d'envergure nationale est porteuse de sens car elle combine protection de l'environnement et aide à la lutte contre les maladies génétiques rares.

Vous pouvez déposer vos piles à l'accueil de la mairie.

Un petit geste pour une grande cause. Merci.

1  **= 1**  **DON**
de l'énergie pour le Téléthon !



À PARTIR DE 15 ANS
MARDI (19H15-21H)
SALLE OMNISPORTS
AVENUE DU CABARET
18570 TROUY

RENSEIGNEMENTS
07 66 13 13 20
WWW.KMG18.FR
f KRAV MAGA GLOBAL18



Technique que Défense
Détente et Maîtrise de soi
Philosophie de la non violence



COURS DE TROUY

COURS ADULTES
(Sans limite d'âge)

JEUDI : 18h30 20 h 00

COURS ADOLESCENTS
(à partir de 13 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00

COURS ENFANTS
(à partir de 8 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00

**1 cours d'essai
gratuit !**

Adresse du Dojo de TROUY
Salle Multisport
Avenue du Cabaret
18570 TROUY

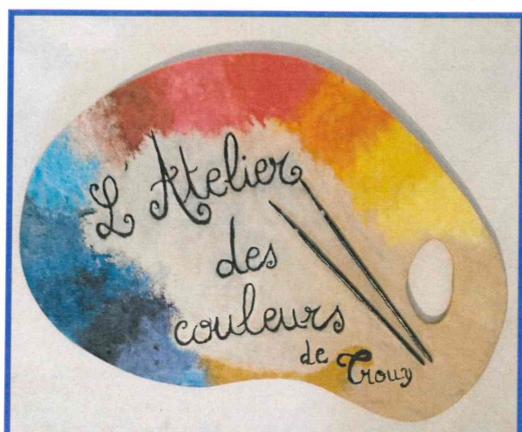


* SE PRESENTER 15 A 20 MIN AVANT CHAQUE DEBUT DES COURS !
TEL : 06.61.49.57.52 ou 02.48.26.06.06
<http://aikido.trouy18@live.fr>

Atelier des Couleurs

TROUY BOURG

Tous les mercredis de 18h à 20h30



**VENEZ NOMBREUX DECOUVRIR
NOTRE ATELIER DE PEINTURE
ET POURQUOI PAS VOUS Y
INSCRIRE !**

**10 euros l'année (adhésion)
+ l'achat de votre matériel
(pinceaux, tableaux, peinture)**

Atelier libre (sans professeur)

Atelier situé au-dessus de la Bibliothèque
de TROUY Bourg – face à l'église

Contacts : 06 27 70 70 44 / 06 88 30 69 06

La Gymnastique
Volontaire
Bien Vieillir



SALLE MULTISPORTS DE TROUY

Mardi 14h30 à 16h30

Jeudi de 14h30 à 16h30

Renseignements et inscriptions

Mme Frot Jocelyne 06 78 20 43 87

Mme Guérin Annie 06 77 19 76 10

- Venir en tenue de gym et avec des chaussures adaptées qu'à cet usage ; prévoir un sac pour y déposer vos affaires personnelles (manteau, sac à main, chaussures de ville), etc.
- Avoir son propre tapis de gym.
- Avoir son propre gel désinfectant.
- En position debout, porter le masque qui pourra être retiré une fois au sol sur votre tapis.
- Respecter les règles établies par l'Etat (pas de bises, respect des distances,...) et par la mairie.
- Si vous avez de la fièvre ou autre symptôme ou si vous avez rencontré un cas de COVID, restez chez vous.

TROUY

concert gratuit
offert par l'association
trouy temps libre

celti jack

10 OCT | espace J-M TRUCHOT
2020 | à partir de 20 h

TROUY-NORD
association
des
parents d'élèves

présente

Marché de Noël

présence du Père Noël de 11h à 12h et de 15h30 à 17h

Idées cadeaux
Décorations
Gourmandises
Artisans producteurs
et bien d'autres...

Dimanche 6 Décembre
10h00 - 18h00
Centre Culturel
Trouy-Nord

TNAPE Informations: ecoletrounord@gmail.com
06 47 91 98 91 / 07 61 12 17 59

SOUS RESERVE DE NOUVELLES MESURES GOUVERNAMENTALES

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

OCTOBRE

10 Soirée Celtique, Trouy Temps Libre



NOVEMBRE

16 Bourse aux jouets, Groupement des Parents d'Elèves
27 Remise d'arbres de bienvenue aux nouveaux arrivants et concours jardins potagers, Municipalité
28 et 29 Marché de Noël, La Ruche de Trouy

FÊTE DU BEAUJOLAIS

En raison de la crise sanitaire, la fête du beaujolais n'aura pas lieu cette année. Nous en sommes désolés mais la santé prime sur l'amusement. Ce sera pour mieux nous retrouver en 2021.

LA FNACA

En raison des conditions sanitaires liées au coronavirus, la FNACA de Trouy annule son THE DANSANT qui devait avoir lieu le 11 novembre 2020, Espace Jean-Marie Truchot.

Le Président, René LESAGE

AUTRES LIEUX

Monument aux morts



Vendredi 16 octobre, 18h30, Commémoration, Hommage au soldat inconnu de la guerre d'AFN

Mercredi 11 novembre, 11h30, Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Samedi 5 décembre, 11h30, Commémoration, Hommage aux morts pour la France en Algérie, Tunisie, Maroc

Centre Culturel

Dimanche 8 novembre, Déballage aux jouets, TNAPE (Trouy Nord Association des Parents d'Elèves)

Dimanche 6 décembre, Marché de Noël, TNAPE (Trouy Nord Association des Parents d'Elèves)

MAIRIE

Mercredi 30 décembre : 18h30, Remise des récompenses du concours des maisons décorées de Noël

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI
Danse de salon			17h30 à 22h30
Country	19h à 21h		
Gym Adulte (GAT)		19h30 à 20h30	

SALLE MULTISPORTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
GPE	17h à 18h gym 18h15 à 19h15 danse		14h à 17h danse			10h30 à 12h30 danse
Gym adultes			19h30 à 20h30	20h15 à 21h15	19h30 à 20h30	
Judo		17h à 19h				
Aïkido			18h à 19h	18h30 à 20h		
Gym équilibre		14h30 à 16h30		14h30 à 16h30		
Basket					16h45 à 18h45	
Krav Maga		19h15 à 21h				
Yoga		10h30 à 12h				

BIBLIOTHEQUE

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
Bibliothèque	16h30 à 19h	15h à 18h	17h à 19h	10h à 12h
Atelier des couleurs Peinture		17h45 à 20h45		

CENTRE CULTUREL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Gym Talleries	18h à 19h		9h à 10h	18h30 à 19h30	
Kick Boxing		19h à 21h		19h à 21h	
Danse de salon					19h à 20h30

GPE

Gym 06 37 10 03 35
Danse 06 60 20 59 93 (Anne)

Judo

M. POISSON Clément 06 59 17 75 96

Gym adultes

Mme COLLET Monique 02 48 64 78 31

Aïkido

M. LEBOEUF Michel 06 61 49 57 52

Gym Talleries + équilibre

Mme FROT Jocelyne 02 48 50 34 51 ou
06 78 20 43 87

Basket

M. COUSIN Joël 06 61 37 60 66

Kick boxing

M. DEBOSSCHERE Vincent 06 30 97 61 26

Danse de salon

M. LECOMTE Bruno 06 09 62 29 77

Atelier des couleurs

Mme CUISINIER Marie-Christine 02 48 64 71 83

Country

M. GERBAULT Maxence 06 50 69 00 25

Krav Maga

M. BLANC Cédric 07 66 13 13 20

Yoga

Mme BEI Agnès 06 12 92 33 22 et
M. GHIJS Luc 06 30 54 85 51

Mairie de Trouy
Place du 8 mai 1945

Tél. : 02.48.64.78.18—Fax : 02.48.64.74.96
Mail : mairie@ville-trouy.fr Site : villedetrouy.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/villedetrouy/>

Horaires d'ouverture
Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h
Vendredi 9h à 17h

**Fermeture le 24 décembre et
31 décembre après midis**
ASTREINTE 06 82 30 92 02

Mairie annexe
Route de Châteauneuf
Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture : Mercredi 14h à 16h

Fermeture vacances scolaires

Centre de Loisirs "RIBAMBELLE"
1 allée des Anémones

Tél : 02.48.64.73.58
Mail : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

**Fermeture du 21 décembre 2020 au
3 janvier 2021 inclus**

C.C.A.S.
1 allée des Anémones

Tél. 02.48.64.78.78
Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h
Vendredi 8h à 12h

**Fermeture du 28 décembre 2020 au
3 janvier 2021 inclus**

Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS"
3 rue du 19 mars 1962

Tél.: 02.48.64.72.25
Horaires d'ouverture
Lundi 16h30 à 19h
Mercredi 15h à 18h
Vendredi 17h à 19h
Samedi 10h à 12h

**Fermeture 23 décembre 2020 au
3 janvier 2021 inclus**

Relais Assistantes Maternelles
"POMME D'API"
1 allée des Anémones

Tel 02.48.64.78.78
corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil Administratif
UNIQUEMENT sur rendez-vous
Lundi 8h à 12h et 14h à 16h
Vendredi 8h à 12h

Accueil Ateliers d'Eveil
Lundi 9h à 11h
Vendredi 9h à 11h

Fermeture des ateliers jusqu'à nouvel ordre

Cabinet médical
16 rue du Champ du Puits

Tél : 02.48.64.71.53
Fax : 02.48.64.70.54

Médecins : 02.48.64.71.53
Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65
Infirmières : 02.48.64.74.63
Podologue : 02.48.64.71.53

Horaires du secrétariat
Lundi au vendredi 9h à 11h et 14h à 17h

Pharmacie
11 avenue des Anciens Combattants

Tél : 02.48.64.71.10 Fax : 02.48.64.75.50

Horaires d'ouverture
Lundi de 14h à 19h30
Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30
Samedi 9h à 12h

Chères Trucidiennes, chers Truciens

Toute l'équipe de « Partageons l'avenir pour Trouy » vous espère en bonne santé

L'équipe tient également à remercier toutes celles et ceux qui sont venu(e)s voter malgré le contexte particulièrement difficile ; Contexte ayant d'ailleurs généré un fort têt d'abstention. Nous remercions plus particulièrement les électrices et électeurs qui ont porté leur vote sur notre liste.

A titre personnel, je remercie chacun de mes colistiers pour leur engagement, dirigé vers un but unique : le mieux vivre des habitants de Trouy et la volonté d'instaurer davantage de démocratie.

De notre liste, deux élus siègent au conseil municipal et nous y travaillons déjà de manière constructive et dans l'intérêt de tous. Nous continuerons à siéger et à y faire entendre votre voix chaque fois qu'il sera nécessaire et possible de le faire. Dans le contexte de crise économique et sanitaire que nous connaissons, notre opposition à la transformation du château Rozé en mairie nous semble d'autant plus justifiée. Nous continuerons à nous opposer à ce projet démesuré.

Toute l'équipe de « Partageons l'avenir pour Trouy » se joint à moi pour vous assurer son soutien dans cette crise sanitaire et économique sans précédent.

Bien à vous

Philippe MOUTAUD et son équipe

CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Noël approche à grands pas !

Voici venu le moment de sortir guirlandes électriques, sujets de Noël et autres illuminations pour décorer votre maison.

La Municipalité de Trouy met à l'honneur tous ceux qui offrent une part de rêve aux passants en organisant le concours de la plus belle maison illuminée de Noël.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site villedetrouy.fr, rubrique manifestations.

Inscription à retourner en Mairie au plus tard le 11 décembre 2020

**Le jury passera entre le 12 et le 17 décembre
La remise des prix aura lieu le 30 décembre à 18h30**

La chasse aux trésors



CONCOURS MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Inscription 2020

à retourner en Mairie au plus tard le **11 décembre 2020**

Nom, Prénom.....

Précisez âge **si enfant**.....

Adresse.....

Tél.....

Décor de jour

ou

Décor de nuit

Rayer la mention inutile
Il ne sera pris en compte qu'un seul choix